

# Perspectives de l'assistance technique internationale

Les programmes d'assistance internationale dans les domaines couverts par les ministères des Finances sont en forte croissance depuis plus d'une décennie. Cela se traduit par une implication toujours plus grande des administrations des pays fournisseurs d'expertise. C'est dans ce contexte qu'Adetef a pris part, en septembre, à deux séminaires de réflexion sur l'assistance technique internationale, l'un à Canberra, organisé par Australian Treasury, auquel participait David Brusselle, expert Adetef Finances publiques, l'autre à Berlin, à l'initiative de GTZ-Public Finance, en présence de Jan Robert Suesser, directeur d'Adetef.

Outre la France, étaient présents à Canberra l'Allemagne, les États-Unis, les Pays-Bas, le Japon et l'Australie, tandis que Berlin a réuni le Royaume-Uni, la France, l'Autriche, l'Australie et l'Allemagne.

## ■ **Transfert de savoir-faire ou assistance de substitution**

Parmi les sujets évoqués lors de ces journées, il convient notamment de mentionner : le choix entre transfert de savoir-faire et assistance de substitution, la possibilité d'influencer le contenu des projets d'assistance proposés, ou encore la construction d'une capacité administrative en appui aux transferts techniques de savoir-faire. Les participants se sont également penchés sur la manière d'assurer la durabilité des transferts de compétences, l'évaluation des projets et la poursuite de l'assistance au-

delà de la fin d'un programme. Ils ont enfin abordé l'approche multiculturelle ainsi que l'action dans un contexte de corruption endémique.

## ■ **Convergence des approches**

Au-delà de la diversité des interventions des organisations participantes, leur coopération présente des caractéristiques communes susceptibles d'être améliorées : la préparation des experts pour intervenir à l'international ; l'adéquation des caractéristiques des projets aux objectifs, tant en termes de durée que de moyens ; les effets contre-productifs de la concurrence entre financeurs et entre fournisseurs d'expertise ; l'appropriation des programmes de coopération par les autorités locales et ce qui en découle quant au bon déroulement des projets. Enfin, beaucoup ont évoqué la difficulté à mobiliser le nombre d'experts nécessaire aux besoins d'assistance. Alors que la France réfléchit à l'efficacité de son propre dispositif, certains opérateurs publics étrangers estiment pour leur part que ces obstacles tiennent essentiellement à l'éloignement institutionnel du vivier de compétences.

Ces premiers échanges en appellent d'autres. Adetef, en accord avec les participants de Canberra, pourrait organiser la poursuite de la réflexion commune au cours de l'été 2008, en y associant notamment les bailleurs de fonds internationaux et en ouvrant cet espace de discussion à d'autres pays fournisseurs d'expertise.

## À la Une LA STRATÉGIE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

*La nouvelle stratégie française en matière de gouvernance, entrée en vigueur au début de l'année, a été présentée aux membres du conseil d'administration par M. Hervé Magro, alors sous-directeur de la Gouvernance au MAE. Cet article reprend les grandes lignes de son intervention.*

### ■ **Une stratégie renouvelée**

Cette stratégie constitue une réponse à la demande du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) afin de pallier le retard de la France en ce domaine et de valoriser ses atouts, notamment dans les domaines de compétence des ministères financiers. La gouvernance s'appuie sur une certaine vision de l'État, des services publics, de la gestion de l'économie et de la décentralisation. L'approche française a pour spécificité de porter la gouvernance au rang de concept, en s'appuyant sur deux axes majeurs : trouver des solutions de coopération adaptées à chaque situation et développer la coopération institutionnelle.

### ■ **Créer des espaces de dialogue**

En ce qui concerne le premier axe, il s'agit de créer des espaces de dialogue au sein des sociétés concernées par notre coopération (populations, responsables locaux et représentants de l'État), afin que l'action de l'État s'en

trouve légitimée. Cette approche suppose une réflexion approfondie et la mise en place de processus de long terme.

### ■ **Repenser la coopération institutionnelle**

En ce qui concerne la coopération institutionnelle, l'objectif de la nouvelle stratégie vise à mieux adapter les programmes français aux réalités locales. Cette coopération s'articule autour de quatre thèmes majeurs : la modernisation de l'État, afin de parvenir à un État de droit par une réforme de la Police, de la Justice et par l'organisation de débats sur la question des Droits de l'homme ; la gouvernance locale, avec pour objectif la décentralisation et le renforcement des capacités locales ; la transparence dans l'action publique, notamment le renforcement de la capacité budgétaire ; le quatrième axe concerne notre participation au débat international sur la gouvernance. La France souhaite en effet s'insérer de façon plus active dans les enceintes internationales qui traitent de ces questions, notamment l'OCDE. Par ailleurs, la stratégie de l'Union européenne en ce domaine s'est largement inspirée de la position française. Elle établit désormais des profils de gouvernance qui constituent une grille d'analyse des pays d'intervention et dont les résultats détermineront l'ampleur de l'aide qui leur sera allouée.

